



UN HAVRE
CITOYEN

URGENCE ÉCOLOGIQUE

PROTÉGER LES HABITANTS
ET LES RESSOURCES

« L'urgence écologique est décrétée ! Au Havre, nous déclarons que la règle verte qui implique que la ville décide de ne pas prendre à la planète plus qu'elle ne peut restituer, doit devenir le principe directeur de toute politique publique. »

2 PRIORITÉS

POUR AGIR MAINTENANT :

- ✓ La **gratuité** des transports publics
- ✓ La **suppression** de la décharge de Dollemard et la mise en place d'une mesure urgente pour retenir les déchets

■ ENVIRONNEMENT – BIODIVERSITÉ – ALIMENTATION

- Création d'une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long termes.
- Soutien aux projets de mutualisation sur la Zone Industrielle et Portuaire (ZIP) de captation de CO₂ à la source.
- Mise en avant de la cohérence des projets face à l'incohérence des choix actuels, notamment le développement d'un axe fluvial Seine pour le transport des marchandises vers Paris plutôt qu'un axe Seine/Nord.
- Soutien aux plans de reconversion écologiques, protecteurs de l'emploi.
- Soutien aux associations de défense de l'environnement et de la santé.
- Mise en œuvre d'un dispositif de récupération des objets encombrants sous forme de recyclerie ou ateliers de rénovation.
- Mise en place du tri sélectif sur l'espace public, notamment à proximité des lieux de marché dans les quartiers.
- Mise en place d'une réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés (commerçants, entreprises, producteurs, habitants, bailleurs sociaux ...) sur la réduction des déchets à la source et l'incitation à des pratiques de zéro déchet.
- Amélioration des performances du réseau d'alimentation en eau pour réduire les déperditions actuellement estimées à 20 %.
- Protection de la ressource en eau, en assurer la qualité et en garantir l'accès à toute à tous en la considérant comme un bien commun.
- Aménagement progressif de tous les quartiers en éco-quartiers.
- Mise en place d'un comité de vigilance environnemental (qualité de l'eau, de l'air) en lien avec les instances locales (Commission de Suivi de Site).
- Mise en place d'un dispositif d'alerte performant lié aux risques technologiques.

- Insertion de clauses écologiques dans les marchés publics de la ville.
- Vers une ville sans publicité.
- Instauration d'un coefficient de biotopes (végétalisation) dans les documents d'urbanisme.
- Incitation à la revégétalisation et la remise en jardins (potagers, fruitiers, élevages d'animaux) des espaces publics, industriels, commerciaux, et résidentiels.
- Réalisation et respect d'un plan de préservation du patrimoine bâti et naturel.
- Traitement des nuisances et pollutions des navires en électrifiant les postes à quai.
- Mise en cohérence du « plan climat » avec l'urgence écologique.
- Mise en œuvre d'une démarche « Territoire à Énergie Positive » citoyenne ambitieuse en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable et citoyenne.
- Réduction des nuisances sonores dans le cadre du « Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ».
- Finalisation de la mise en place des systèmes de protection contre les inondations (mer, rivières et ruissellements).
- Mise en œuvre d'une démarche visant la suppression de la décharge de Dollemard avec une mise en place immédiate d'une mesure d'un dispositif pour retenir les déchets.
- Traitement de la pollution marine notamment par l'augmentation des poubelles sur la plage.
- Soutien aux producteurs locaux et soutien à l'installation de nouveaux producteurs biologiques sur le territoire de la communauté urbaine, dans une logique paysanne par la garantie d'achat de la production notamment en direction des cantines scolaires.
- Maintien et développement des marchés de quartiers.
- Accompagnement des agriculteurs à la transition vers le zéro pesticides sur l'ensemble de l'agglomération.
- Fin du développement de l'étalement des grandes surfaces commerciales.



Photo © B. Vallin

HAVRE
CITOYEN

URGENCE ÉCOLOGIQUE !

TRANSPORT – MOBILITÉ

- Priorité aux mobilités actives (marche, vélo...) dans l'espace public et étude des usages avec les transports publics.
- Gratuité des transports publics avec étude des modalités de mise en œuvre. Cette gratuité sera immédiatement effective pour les sorties scolaires.
- Lancement d'une large concertation avec les habitants des quartiers pour améliorer les itinéraires des bus, pour étudier la pertinence d'une 3ème ligne de tramway (dans les quartiers sud) afin de favoriser la rapidité des déplacements.
- Maintien du « Lézarde Express Régional » (ligne de train jusqu'à Rolleville) : électrification de la ligne, augmentation du cadencement en étudiant les modalités de doublement de la ligne ou création d'espaces de croisement, extension de la ligne jusqu'à Etretat via Criquetot l'Esneval.
- Soutien du projet ferroviaire de franchissement de l'estuaire.
- Établissement du transport ferroviaire de voyageurs entre Le Havre, Lillebonne et Port Jérôme-sur-Seine.
- Création de parkings relais gratuits aux périphéries Ouest, Est, Nord, et Sud avec navettes vers les stations principales de bus ou de tramway et zones de covoiturage.
- Amélioration des liaisons Nord/Sud, Est/Ouest, ville haute/ville basse.
- Sécurisation et développement des pistes cyclables pour le bien-être de tous (cyclistes, piétons et automobilistes).
- Développement des parkings à vélo avec des points d'équipements et d'entretien (recharges électriques, regonflages de pneus et outillages).
- Révision de la politique de stationnement avec les acteurs concernés.
- Gratuité du stationnement pour les usagers de l'hôpital Jacques Monod.
- Augmentation du nombre de vélos en location (Lia).
- Augmentation de l'amplitude horaire du funiculaire y compris le week-end et étude de la remise en route de l'escalier roulant de Gravelle ou câble aérien.
- Étude des modalités du dernier kilomètre de livraison des marchandises avec les acteurs concernés pour éviter les pollutions et les encombrements.
- Attention particulière aux transports publics des personnes handicapées.
- Proposition d'une offre de transport public de nuit à la sortie des spectacles et des manifestations festives. Extension de cette offre de transport destinée aux personnes travaillant en horaires décalés.
- Organisation de journées ponctuelles sans voitures dans les quartiers.
- Lancement d'un concours de création d'abribus par des artistes, artisans et associations.
- L'aérodrome du Havre est propriété de la Communauté Urbaine, a une position stratégique en cas d'intervention hélicoptérée ou par avion, nécessaire en cas d'incidents maritimes, portuaires ou industriels majeurs et qu'il faut maintenir. Par contre, il faut relancer un débat régional sur l'aéroportuaire normand autour des enjeux écologiques, sociaux et économiques. En attendant, plus aucune compagnie privée ne recevra de subventions ni d'aides publiques.



« Repenser le transport des personnes et des marchandises, repenser la mobilité en ville dans une logique de développement durable pour permettre aux habitants de changer leurs habitudes. »

LOGEMENT - URBANISME

- Développement d'une politique d'isolation des bâtiments.
- Éradication des logements insalubres par une obligation à réaliser les travaux et la mise en place d'un permis de louer (pour maintenir l'offre de logements).
- Introduction des énergies renouvelables dans le parc de logements publics existants.
- Fin de l'étalement urbain, notamment sur les terres agricoles et de l'artificialisation des terrains.
- Réhabilitation ou rénovation des quartiers anciens et logements sociaux en allant au-delà des normes environnementales.
- Encouragement de la mixité sociale et intergénérationnelle dans les immeubles.
- Mobilisation contre les expulsions locatives et recherche de solutions durables.
- Accompagnement des propriétaires aux énergies renouvelables.
- Développement de l'esprit de village dans les quartiers avec la présence de commerces, services publics, logements intergénérationnels...
- Restriction de la vente des logements sociaux favorisée par la loi Elan.
- Mise en œuvre d'une politique de maîtrise foncière pour favoriser la construction de logements sociaux.
- Soutien aux projets d'habitat participatif (écolieux⁽²⁾...).
- Réduction de la pollution lumineuse pour préserver la biodiversité nocturne tout en garantissant la sécurité des habitants.
- Construction de logements de toutes tailles pour faire face aux besoins de la population.